

Orléans, Jeudi 28 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Verbalisation des contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Centre-Val de Loire pour fraude au dispositif antipollution sur un poids lourds

Le 26 septembre dernier, lors d'une opération de contrôle sur route en Eure-et-Loir, les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Centre-Val de Loire ont découvert, sur un poids lourds, un boîtier électronique qui neutralise le système antipollution obligatoire AdBlue.

Ce dispositif frauduleux permettait au camion de circuler sans additif liquide et de gagner en puissance.

Le véhicule a été immobilisé puis conduit chez un concessionnaire pour effectuer le démontage du boîtier électronique et la remise en état du système antipollution. Le transporteur a été verbalisé d'une contravention de 4^e classe, dont l'amende est de 750 € pour émission de fumées de gaz toxique et a dû payer la facture de la remise en conformité du véhicule, d'un montant de 2 300 €.

Certains transporteurs peu scrupuleux sont tentés d'utiliser des dispositifs de neutralisation de l'AdBlue vendus sur internet à faible coût afin d'augmenter la rentabilité de leurs véhicules et être plus concurrentiels.

Sur ces dix derniers jours, c'est la seconde fois que les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Centre-Val de Loire mettent en évidence de tels dispositifs.

A SAVOIR : Le dispositif AdBlue permet de réduire le volume d'oxydes d'azote en sortie des pots d'échappement des véhicules à moteur diesel. Cette technologie, qui utilise un additif liquide, permet de limiter les émissions polluantes des camions et de respecter les normes européennes anti-pollution.

CONTACTS PRESSE

1